vinetur

La Chine impose des droits antidumping élevés sur le brandy européen dans un contexte d'escalade des tensions commerciales avec l'Union européenne

Les grands producteurs français obtiennent des exemptions grâce à des engagements de prix, tandis que les petits exportateurs sont confrontés à de nouvelles barrières importantes sur le marché chinois.

vendredi 4 juillet 2025



La Chine a annoncé de nouveaux droits antidumping sur les importations de brandy européen, mettant ainsi fin à une enquête d'un an qui avait débuté en janvier 2024. Le ministère du commerce a déclaré que l'enquête avait révélé des preuves de concurrence déloyale, ou de dumping, de la part des producteurs européens. Selon le ministère, cette pratique menace de causer un préjudice substantiel à l'industrie chinoise du brandy et il existe un lien direct entre le dumping et le risque de préjudice.

Les nouveaux droits de douane iront de 27,7 % à 34,9 % et s'appliqueront aux entreprises qui ne respectent pas l'accord sur les prix négocié au cours de l'enquête. Toutefois, le ministère a également confirmé qu'il avait accepté des engagements de prix de la part de plusieurs associations industrielles et entreprises européennes. Les importations de ces sociétés seront exemptées des droits antidumping pour autant qu'elles respectent les conditions de prix convenues.

Au total, 34 sociétés ont présenté des demandes d'engagement de prix dans le délai fixé par les autorités chinoises. Parmi elles figurent certains des noms les plus connus du secteur, dont Martell, Hennessy et Remy Martin. Ces entreprises sont de grands exportateurs de cognac et d'armagnac, produits pour lesquels la Chine est le deuxième

marché d'exportation après les États-Unis.

Cette décision intervient à un moment où les tensions commerciales entre la Chine et l'Union européenne s'intensifient. En début de semaine, le ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, était en Europe pour le treizième dialogue stratégique UE-Chine qui s'est tenu à Bruxelles. L'annonce de la Chine coïncide avec les différends actuels concernant les droits de douane sur les véhicules électriques. L'Union européenne a récemment imposé ses propres droits de douane sur les voitures électriques chinoises, arguant que les subventions publiques accordées aux fabricants chinois faussent la concurrence loyale avec les entreprises européennes.

La décision de la Chine d'imposer des droits de douane sur le brandy européen est largement considérée comme une réponse à ces mesures de l'UE. Le ministère du commerce a souligné dans sa déclaration que seules les entreprises qui ne respectent pas l'accord sur les prix se verront imposer de nouveaux droits de douane dès à présent.

L'enquête visait principalement les producteurs français, qui dominent les exportations européennes de brandy vers la Chine. Pour ces producteurs, la Chine représente un marché crucial, le deuxième après les États-Unis en termes de volume d'exportation. Les analystes du secteur notent que si certaines grandes marques ont obtenu des exemptions grâce à des engagements de prix, les petits producteurs risquent d'être confrontés à d'importantes difficultés en raison des nouveaux droits de douane.

L'affaire antidumping met en lumière les frictions persistantes entre Pékin et Bruxelles au sujet des pratiques commerciales et de l'accès au marché. Ces derniers mois, les deux parties se sont accusées mutuellement de mener des politiques déloyales, ce qui a suscité des inquiétudes quant à l'impact plus large sur les flux commerciaux mondiaux.

À partir d'aujourd'hui, tout producteur européen de brandy exportant vers la Chine sans un engagement de prix approuvé s'expose à de nouveaux droits de douane élevés. Le ministère du commerce a publié les détails de la décision sur son site officiel et a indiqué qu'il surveillerait de près le respect de cette décision dans les mois à venir. Les observateurs du secteur sont à l'affût d'éventuels changements dans les stratégies

d'exportation, à mesure que les deux parties s'adaptent au nouvel environnement commercial.